Vu la loi N° 82-1153 du 30 Décembre 1982 d'Orientation des Transports Intérieurs ;

Vu la délibération N° 38 C 100474, en date du 28 juin 2010 du Conseil de la Communauté de l'agglomération de Rouen-Elbeuf-Austreberthe.

Vu la délibération en date du 20 décembre 2010 du Conseil de la Communauté de l'agglomération de Rouen-Elbeuf-Austreberthe;

Vu la délibération en date du 31 janvier 2011 du Conseil de la Communauté de l'agglomération de Rouen-Elbeuf-Austreberthe;

Vu la délibération en date du 27 juin 2011 du Conseil de la Communauté de l'agglomération de Rouen-Elbeuf-Austreberthe;

Vu la délibération en date du 12 décembre 2011 du Conseil de la Communauté de l'agglomération de Rouen-Elbeuf-Austreberthe ;

Vu la délibération en date du 25 juin 2012 du Conseil de la Communauté de l'agglomération de Rouen-Elbeuf-Austreberthe ;

Vu la délibération en date du 24 juin 2013 du Conseil de la Communauté de l'agglomération de Rouen-Elbeuf-Austreberthe ;

Vu la délibération en date du 23 juin 2014 du Conseil de la Communauté de l'agglomération de Rouen-Elbeuf-Austreberthe ;

Vu la délibération en date du 29 juin 2015 de la Métropole Rouen Normandie ;

Vu la délibération en date du 19 mai 2016 de la Métropole Rouen Normandie ;

#### ARRETE

Les tarifs appliqués à compter du 1er septembre 2016 sont conformes à ce qui suit, étant précisé toutefois que le dispositif de tacite reconduction et la durée de validité du profil des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RSA à 6 mois sont applicables au 1er juin 2016

#### ARTICLE 1 – PERIMETRE D'APPLICATION

La tarification s'applique sur les lignes du réseau de transport urbain de la Métropole Rouen Normandie (MRN) desservant les communes constituant le Périmètre des Transports Urbains à savoir :

AMFREVILLE-LA-MIVOIE, ANNEVILLE-AMBOURVILLE, LES AUTHIEUX-SUR-LE-PORT, SAINT-OUEN, BARDOUVILLE, BELBEUF, BERVILLE-SUR-SEINE, BOIS-GUILLAUME, BIHOREL, BONSECOURS, BOOS, LA BOUILLE, CAUDEBEC-LES-ELBEUF, CANTELEU, CLEON, DARNETAL, DEVILLE-LES-ROUEN, DUCLAIR, EPINAY-SUR-DUCLAIR, FONTAINE-SOUS-PREAUX, FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE, FRENEUSE, GOUY, GRAND-COURONNE, HAUTOT-SUR-SEINE, GRAND-QUEVILLY, HENOUVILLE, HOUPPEVILLE, 1 F HOULME, ISNEAUVILLE, LONDE, JUMIEGES, LA MALAUNAY, MAROMME, LE MESNIL-ESNARD, LE MESNIL-SOUS-JUMIEGES, MONTMAIN, MONT-

SAINT-AIGNAN, MOULINEAUX, LA NEUVILLE-CHANT-D'OISEL, NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE, OISSEL, ORIVAL, PETIT-COURONNE, PETIT-QUEVILLY, QUEVILLON, QUEVREVILLE-LA-POTERIE, RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER, ROUEN, SAHURS, SAINT-AUBIN-CELLOVILLE, SAINT-AUBIN-EPINAY, SAINT-AUBIN-LES-SAINTE-MARGUERITE-SUR-DUCLAIR, ELBEUF, SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY, ST-JACOUES-SUR-DARNETAL, ST-LEGER-DU-BOURG-DENIS, SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE, MARTIN-DU-VIVIER, SAINT-PAER, SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE, SAINT-PIERRE-DE-SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF, VARENGEVILLE, SOTTEVILLE-LES-ROUEN, SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL, TOURVILLE-LA-RIVIERE, LE TRAIT, VAL-DE-LA-HAYE, YAINVILLE, YMARE, YVILLE-SUR-SEINE.

#### **ARTICLE 2 - CONDITIONS D'UTILISATION**

Pour accéder aux lignes du réseau ASTUCE, les voyageurs de plus de 4 ans doivent être munis d'un titre de transport valide. Ce titre doit être validé par le voyageur dès sa montée à bord du véhicule, y compris dans le cas de correspondance(s).

La validation à chaque montée est obligatoire pour éventuellement rémunérer les exploitants et pour assurer un suivi statistique de l'usage des transports. L'unité de fréquentation est le « voyage ». Certains titres appelés titres à décompte ne permettent d'effectuer qu'un nombre de voyages prédéterminé; d'autres titres appelés « abonnement » permettent d'effectuer un nombre de voyages illimités pendant une période donnée.

L'unité de fréquentation qu'est le voyage permet au client pendant une heure, à partir de la première validation, de faire jusqu'à 6 correspondances (y compris des allers-retours sur la même ligne). Le client peut terminer son trajet dans le véhicule au-delà de l'heure, dès lors qu'il a validé son dernier trajet avant la fin des 60 minutes suivant sa première validation.

Passé ce délai ou ce nombre de correspondances, une nouvelle unité de voyage est décomptée : le client doit donc, selon le cas, valider un nouveau titre ou valider à nouveau son titre s'il est encore valide.

Il existe une gamme tarifaire composée de plusieurs titres de transport. Chacun correspond à des conditions particulières octroyées à certains groupes de voyageurs désignées sous le nom de profil et précisées à l'article 8. Cet arrêté précise le prix correspondant à chaque titre.

Les prix des titres de transport sont révisables par la MRN à tout moment de l'année et feront alors l'objet d'un nouvel arrêté.

#### **ARTICLE 3 – CARTE ASTUCE**

#### 3.1 - Définition de la carte ASTUCE

La MRN a installé un nouveau système billettique en juillet 2008 sur le réseau de l'ex-CAR. Ce système billettique a été généralisé en janvier 2011 sur le reste du territoire de la MRN. Il existe à ce jour deux types de support : magnétique et sans contact.

Le support sans contact est désigné sous le nom de carte ASTUCE. La carte ASTUCE est une carte à puce nominative sur laquelle le porteur peut charger les titres de transport correspondant à son profil. Sur la carte ASTUCE est imprimé le numéro de série de la carte, le numéro du client, les nom et prénom, la date de naissance et sa photo.

Elle est rigoureusement personnelle et un client ne peut être titulaire que d'une seule carte valide à la fois.

Toutefois, à la demande du client, une carte déclarative peut être attribuée (photo, date de naissance, nom et prénom sur la carte et uniquement numéro de carte en base de données). Cette carte ne pourra pas bénéficier d'un duplicata.

#### 3.2 - Etablissement de carte ASTUCE

Cette carte peut être établie immédiatement dans les agences de la TCAR, de la TAE et de la régie des transports située à Duclair ou par correspondance ou par inscription sur le site internet Astuce. L'établissement de la carte ASTUCE nominative est gratuit (sous réserve d'y charger au minimum un titre hormis pour l'inscription en ligne), celui de la carte Astuce déclarative est de 7.60 €.

Un étui de protection en plastique sera remis gratuitement lors de la remise de la carte, y compris lors de l'établissement d'un duplicata. Les remises suivantes d'étui plastique pour carte Astuce seront vendus à 0,50 €

<u>En agence</u>: le client doit se présenter muni d'une pièce d'identité et d'une photo d'identité. La carte ASTUCE est remise immédiatement et peut être chargée de titres également, sauf certains titres soumis à un traitement particulier.

<u>correspondance</u>: Le formulaire d'abonnement peut être retiré dans les agences de la TCAR, de la TAE et de la régie des transports située à Duclair ou téléchargé sur le site internet du réseau Astuce. Ce formulaire, complété, signé, accompagné des pièces à fournir et du règlement de l'établissement de la carte Astuce déclarative doit être adressé par le client à la TCAR, Service Clients - Pôle abonnement, 9 rue Jeanne d'Arc 76000 ROUEN ou à la TAE - 55, rue Jean Jaurès 76500 ELBEUF ou à la régie des transports située à Duclair -102, rue Guy de Maupassant BP1 76480 DUCLAIR.

La carte ASTUCE sera envoyée par courrier au titulaire, à l'adresse indiquée au moment de la souscription. Un délai de 8 jours est à prévoir entre la date de souscription de la carte et la réception de la carte ASTUCE par le titulaire à son domicile, dans la mesure où la demande est complète. Aucun remboursement de titres de transport utilisés pendant ce délai de 8 jours ne sera effectué.

Par inscription sur le site internet Astuce :

La carte Astuce sera envoyée par courrier au titulaire ou à retirer à l'agence Astuce Théâtre des Arts.

A noter que le client, conformément à la loi « informatiques et libertés » n°78-17 du 6/1/1978, bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations qui le concernent. Il peut également demander à ce que ses coordonnées soient supprimées de notre base client. Sa carte sera alors dite « déclarative ».

#### 3.3 - Chargement de la carte ASTUCE

Le chargement des titres sur une carte ASTUCE peut être effectué aux endroits ou sur les systèmes suivants :

- · dans les deux agences TCAR,
- dans l'agence de la TAE,
- à la régie des transports située à Duclair chez les dépositaires disposant d'un TPVS, dits dépositaires « ASTUCE ».
- sur un des 100 distributeurs de titres de transport,

 depuis la boutique en ligne du site internet de la TCAR (compter 72 heures entre le paiement et la distribution effective sur la carte.

La gamme tarifaire présentée à l'article 5 précise où la carte Astuce peut être chargée pour chacun des titres.

#### 3.4 - Duplicatas

La carte ASTUCE peut faire l'objet d'un duplicata payant en cas de perte, vol ou détérioration. L'établissement du duplicata des cartes Astuce nominative donne lieu au règlement de frais de dossier dont les montants sont de 10,00 € comprenant la fourniture éventuelle d'un nouvel étui plastique.

La carte ASTUCE peut faire l'objet d'un duplicata gratuit en cas de dysfonctionnement suite à un usage normal.

L'ensemble des contrats en cours sera restitué sur la carte ASTUCE, sous réserve que les titres à décompte n'aient pas été utilisés par une tierce personne pendant le délai entre la perte ou le vol et la déclaration.

Le nombre de duplicata est illimité. Le duplicata pourra être réalisé immédiatement en agence. Cependant un délai de 48 heures sera nécessaire pour l'établissement de la nouvelle carte si le client a chargé un titre depuis moins de 24 heures avant sa demande.

Pendant ce délai de 48 heures, il sera remis au client titulaire d'un abonnement mensuel ou annuel en cours de validité un titre de transport « SAV », valable 3 jours.

#### 3.5- Validité

Le support « carte ASTUCE » a une durée de validité illimitée tant que son fonctionnement ne présente pas de défaillance.

Lorsqu'une carte ASTUCE ne fonctionne plus sans avoir subi de détérioration, son remplacement est effectué gratuitement par la TCAR, la TAE ou à la régie des transports située à Duclair. L'ensemble des titres en cours sera restitué.

# ARTICLE 4 - CARTE POSSEDANT LA TECHNOLOGIE ATOUMOD

#### 4.1 - Définition de la carte possédant la technologie Atoumod

Il s'agit d'une carte sans contact sur laquelle il est possible de charger l'ensemble des titres monomodaux des réseaux partenaires Atoumod et, ultérieurement, les titres multimodaux de Haute-Normandie.

Il existe 2 types de cartes interopérables de technologie Atoumod :

La carte nominative comporte des informations sur son titulaire (photo, nom, prénom). Ces données personnelles sont enregistrées et consolidées dans la « SEC ».

La carte déclarative comporte des informations sur son titulaire (photo, nom, prénom). Ces données ne sont pas enregistrées dans la « SEC ». Seul le numéro de carte est enregistré dans la « SEC ».

#### 4.2 - Etablissement et duplicatas de carte possédant la technologie Atoumod

La primo-délivrance de la carte possédant la technologie Atoumod nominative est gratuite. La primo-délivrance de la carte possédant la technologie Atoumod déclarative a un coût de 5 €

Les lieux de vente sur le territoire de la Métropole sont l'agence Astuce "Théâtre des Arts" à Rouen, agence TAE, l'espace Atoumod à la gare SNCF de Rouen, la gare SNCF à Saint-Aubin-lès-Elbeuf, la gare routière à Rouen.

Les titres chargés sur la carte possédant la technologie Atoumod le sont à partir du TPV Mixte.

La reconstitution de la carte possédant la technologie Atoumod en cas de perte ou de vol donne lieu à perception d'une somme forfaitaire de  $10 \in$  pour les cartes nominatives et de  $5 \in$  pour les cartes déclaratives.

La reconstitution d'un support interopérable Atoumod déclaratif est conditionnée par la fourniture par son titulaire du numéro de série du support initial (présent sur le ticket de caisse lors de la primo-délivrance). Des procédures sont prévues à ce titre par le gestionnaire Atoumod, à destination de l'ensemble des exploitants. Faute de cet élément, il sera impossible de reconstituer la carte puisque la seule donnée enregistrée dans le système est le n° du support.

En cas de dysfonctionnement, lié au support, le remplacement d'une carte possédant la technologie Atoumod (nominative ou déclarative) est gratuit.

### **ARTICLE 5 - SUPPORT MAGNETIQUE**

#### Définition du support magnétique :

Certains titres existent sur support magnétique, non nominatif.

Soit, il correspond à un profil particulier et dans ce cas l'utilisateur doit pouvoir présenter sa carte ASTUCE nominative justifiant de son droit à utiliser ce titre. Soit il correspond à un titre tout public et dans ce cas l'utilisateur n'est pas tenu de posséder une carte ASTUCE.

Les titres sur support magnétique sont vendus soit :

- en carte pré-encodée sur stock à bord des véhicules bus pour le titre 1 voyage exclusivement,
- en carte pré-encodée sur stock chez l'ensemble des commerçants dépositaires,
- encodé directement lors de la vente en agence avec le TPV, sur les distributeurs automatiques de titres de transport (il a alors un visuel différent).

En général, les titres sur support magnétique ne peuvent être utilisés que par un seul porteur. Cependant, certains titres (10 voyages, 10 voyages Jeune) peuvent être utilisés par plusieurs clients voyageant ensemble. Le titre doit alors être validé autant de fois qu'il y a de personnes, dans un délai de deux minutes (multi validation). Pour les 10 voyages Jeune, les usagers bénéficiant de la multivalidation doivent être porteurs d'une carte ASTUCE avec le profil correspondant ou d'une pièce identité.

### **ARTICLE 6 - SUPPORT TELEPHONIQUE**

Le titre 1 voyage MRN peut être acheté à l'aide d'un téléphone par SMS.

Le titre 1 voyage MRN acheté par SMS est considéré comme un titre validé sur le réseau Astuce dès réception du titre par SMS. Il est valable 1H00 après la réception du titre par SMS.

Au-delà de sa durée de validité de 1H00, le client ne peut plus voyager sur le réseau Astuce. En cas de contrôle, il sera verbalisé.

#### **ARTICLE 7 – GAMMES TARIFAIRES**

Deux gammes tarifaires coexistent. Celle de la MRN s'applique sur l'ensemble du réseau ASTUCE des communes de la MRN. La gamme tarifaire TAE s'applique sur les 10 communes de l'ex-agglomération d'Elbeuf (CAUDEBEC LES ELBEUF, CLEON, ELBEUF, FRENEUSE, LA LONDE, ORIVAL, SAINT AUBIN LES ELBEUF, SAINT PIERRE LES ELBEUF, SOTTEVILLE SOUS LE VAL, TOURVILLE LA RIVIERE).

### **GAMME TARIFAIRE MRN**

					Condi-	<del>                                     </del>
TITRES	Tarif au 1er Septembre 2016	Support Carte ASTUCE	Support magné- tique	Support télépho- nique	tions de profil	Points de vente
Tout Public				-		
1 Voyage MRN	1,60 €			$\overline{\checkmark}$		Gruce Distri
10 Voyages MRN	13,80 €	V	Ø			druce Distri Muri Air (866)
SESAME 31 jours MRN	53,00 €	V				Gruce District Ouclain (1999)
SESAME mensuel calendaire MRN Tacite Reconduction	53,00 €					druce MKI AR (16)
SESAME 365 jours MRN	478,00 €	V				Ortuce DUCLAR (Q (Q) (Q)
Demi-Tarif						
MODERATO 10 Voyages MRN	3,10 €	$\square$				Grtve Distri
DEMI-TARIF 31 jours MRN	26,50 €				$\overline{\checkmark}$	Grove Distri Con Duci Ain (0.00)
DEMI-TARIF mensuel calendaire MRN Tacite reconduction	26,50 €				$\overline{\checkmark}$	Outure (100)
DEMI-TARIF 365 jours MRN	239,00 €	$\overline{\checkmark}$			$\overline{\checkmark}$	Ortuce DIKLAR (9/9/0)
Autres Titres à tarif Réduit						
JEUNE 10 Voyages MRN	8,40 €					Gruce Distri Ductain (# 6)
SENIOR 20 unités MRN	10,30 €				$\overline{\checkmark}$	Grove Distri Duci Air @@@
CONTACT 297 voyages MRN / 6 mois	0,00€				$\overline{\checkmark}$	artice duclair (10 0)
CONTACT 50 voyages MRN / 1 mois	0,00€				$\overline{\checkmark}$	artice DIKLAIR (0 0 0
PDE 365 jours MRN	382,40 €	$\overline{\checkmark}$			$\overline{\checkmark}$	artuse puciain (@ @ @
PDE DEMI-TARIF 365 jours MRN	191,20 €	$\overline{\checkmark}$			$\overline{\checkmark}$	artuse Duclair (6 6 6
Moins de 17 ans 365 jours	161,00 €				$\overline{\checkmark}$	Orthog Dict air @ 6 6
Moins de 12 ans 365 jours	84,00 €				$\overline{\checkmark}$	OUTUR (0.00)
PDE 31 jours MRN	42,40 €	V			$\overline{\checkmark}$	artice Distri Ductair (666)
PDE mensuel calendaire MRN tacite reconduction	42,40 €	V			$\overline{\square}$	artuse MICIAIR (9 (9) (9)
PDE DEMI-TARIF 31 jours MRN	21,20 €	Ø			$\overline{\checkmark}$	artice Distri Duclar 使命的
PDE DEMI-TARIF mensuel calendaire MRN tacite reconduction	21,20 €	V			Ø	dirtuse (如何)

















**Agence** 

Conducteurs de bus sauf TEOR Dépositaires

### **GAMME TARIFAIRE MRN**

#### Titres ATOUMOD'MULTI

Titres A TOUMOD MULTI	Tarif au 1er	Support	Support	Condi-	Points de vente
TITRES	Septembre 2016	Carte ASTUCE	magné- tique	tions de profil	
ATOUMOD'MULTI zone 100	66,00 €	Carte Atoumod	. 🗆		artico (@ @ @
ATOUMOD'MULTI zones 100 + 270	89,00 €	Carte Atoumod			(artus) (8 6 6
ATOUMOD'MULTI Jeune zone 100	56,00 €	Carte Atoumod		<b>V</b>	artico (688)
ATOUMOD'MULTI Jeune zones 100 + 270	70,00 €	Carte Atoumod		<b>V</b>	artice @ @ @
ATOUMOD'MULTI zones 100 + 270 + 260	114,00 €	Carte Atoumod			(a/tus)(0)(0)(0)
ATOUMOD'MULTI zones 100 + + 260	89,00 €	Carte Atoumod			(artus) (fi
ATOUMOD'MULTI zones 270 + 260	66,00 €	Carte Atoumod			artue) (e 6 6
ATOUMOD'MULTI zones 100 + 270 + 260 + 560	160,00 €	Carte Atoumod			(grtvs)
ATOUMOD'MULTI zones 100 + 260 + 560	137,00 €	Carte Atoumod			artus) (a
ATOUMOD'MULTI zones 270 + 260 + 560	114,00 €	Carte Atoumod			artus (mining)
ATOUMOD'MULTI jeune zones 100 + 270 + 260	91,00 €	Carte Atoumod			artus (a a a
ATOUMOD'MULTI jeune zones 100 + + 260	70,00 €	Carte Atoumod			artico (COO)
ATOUMOD'MULTI jeune zones 270 + 260	56,00 €	Carte Atoumod		<b>V</b>	(artus)(6:00)
ATOUMOD'MULTI jeune zones 100 + 270 + 260 + 560	122,00 €	Carte Atoumod		<b>V</b>	(artica) (e (e) (e)
ATOUMOD'MULTI jeune zones 100 + 260 + 560	108,00 €	Carte Atoumod			artico (CO)
ATOUMOD'MULTI jeune zones 270 + 260 + 560	91,00 €	Carte Atoumod		<b>V</b>	(3/tv) (6/6/6)
Autres titres					
DECOUVERTE 24 heures MRN	4,90 €	abla	V		artuce Distri Ductar (100)
Congrès 24H00	2,45 €		Ø		artice
IN'CITE MRN	3,70 €		Ø		+ LigneF1
TPMR	0,70 €			$\square$	GITUCE DIKTAIR (@ 6) (6)
GROUPE MRN	5,50 €				(artus) DUCLAIN (0 0 0
Carte ASTUCE nominative	0,00 €				Q/tuce DUCLAIR (前前首
Carte ASTUCE déclarative	7,60 €				artuce DIVI AIR (包含)
Duplicata carte ASTUCE nominative	10,00 €				Q/tue DUCLAIN (@ ® ®
Etui Carte Astuce	0,50 €				Ortus Duclar (86)

















### **GAMME TARIFAIRE TAE**

TITRES	Tarif au 1er Septembre 2016	Support Carte ASTUCE	Support magné- tique	Condi- tions de profil	Points de vente
Tout Public					
1 Voyage ligne H TAE	1.50 €		$\square$		(H)
1 Voyage TAE	1,30 €	<b>V</b>	V		(tue) (660)
10 Voyages TAE	11,30 €	$\overline{\mathbf{V}}$	lacksquare		artue @ @ @ @
SESAME 31 jours TAE	36,00 €				(vtve) (660)
SESAME mensuel calendaire TAE tacite reconduction	36,00 €				(druc) (600)
SESAME 365 jours TAE	330,00 €				(artice) (8 8 3)
Demi-Tarif					
DEMI-TARIF 31 jours TAE	18,00 €	$\square$			arture 600
DEMI-TARIF mensuel calendaire TAE tacite reconduction	18,00 €	abla			(vu) (***)
DEMI-TARIF 365 jours TAE	165,00 €	$\overline{\mathbf{V}}$			artue @ @ @
Autres Titres à tarif Réduit					
SENIOR 20 unités TAE	7,50 €	$\overline{\checkmark}$	$\overline{\mathbf{V}}$		artus (600)
PDE 365 jours TAE	264,00 €				080
PDE DEMI TARIF 365 jours TAE	132,00 €				050
PDE 31 jours TAE	28,80 €	$\overline{\checkmark}$		$\overline{\checkmark}$	060
PDE mensuel calendaire TAE tacite reconduction	28,80 €	V		V	(000)
PDE DEMI TARIF 31 jours TAE	14,40 €				000
PDE DEMI TARIF mensuel calendaire TAE tacite reconduction	14,40 €	V		$\overline{\checkmark}$	(end)











Pôle MRN de DUCLAIR



P+R **Mont Riboudet** 



Agence TAE



Conducteurs de bus sauf TEOR



Dépositaires

### **ARTICLE 8 - SPECIFICITES DES TITRES GRAND PUBLIC**

#### • 1 VOYAGE LIGNE H TAE

Ce titre est valable pour un aller simple, uniquement sur la ligne H, sans correspondance possible avec le réseau de bus de Louviers et le réseau d'Elbeuf.

Ce titre est en vente uniquement auprès du conducteur de la ligne H.

#### • ABONNEMENT SESAME 31 JOURS

Abonnement valable 31 jours à partir de la date de première validation (il est glissant à la validation).

#### • <u>ABONNEMENT SESAME MENSUEL</u> CALENDAIRE

Abonnement valable 1 mois civil avec tacite reconduction par prélèvement automatique.

#### • ABONNEMENT SESAME 365 JOURS

L'abonnement est valable 365 jours consécutifs, renouvelable annuellement par tacite reconduction. Le client choisit la date de début de validité de son abonnement lors de la souscription.

#### • TITRE MODERATO 10 VOYAGES

Ce titre est uniquement accessible aux enfants âgés de 4 à 6 ans, aux « Famille nombreuses » ou aux titulaires d'une carte ASTUCE chargée au moins d'un des profils suivants et résidant dans une des communes de la MRN (voir attribution des profils, conditions et justificatifs à présenter à l'article 11 profils) :

Famille nombreuse - Demandeur d'emploi - RSA - AAH - Revenus ≤ CMUC - Bénéficiaires de l'AME (Aide Médicale de l'État) et/ou ayants droit - PMR - 4 / 6 ans.

#### • ABONNEMENT DEMI-TARIF 31 JOURS

L'abonnement est valable pendant 31 jours à partir de la première validation. Ce titre est ouvert aux jeunes de moins de 26 ans (profil implicite JEUNE) et aux titulaires d'une carte ASTUCE chargée d'un des profils suivants (voir attribution du profil, conditions et justificatifs à présenter à l'article 11 profils)

Famille nombreuse - Demandeur d'emploi - RSA - AAH - Revenus ≤ CMUC - Bénéficiaires de l'AME et/ou ayants droit - PMR- SENIOR.

# • ABONNEMENT DEMI-TARIF MENSUEL CALENDAIRE

L'abonnement est valable pendant 1 mois civil avec tacite reconduction par prélèvement automatique.

Ce titre est ouvert aux jeunes de moins de 26 ans (profil implicite JEUNE) et aux titulaires d'une carte ASTUCE chargée d'un des profils suivants (voir attribution du profil, conditions et justificatifs à présenter à l'article 11 profils)

Famille nombreuse - Demandeur d'emploi - RSA - AAH - Revenus ≤ CMUC - Bénéficiaires de l'AME et/ou ayants droit - PMR- SENIOR.

#### • ABONNEMENT DEMI-TARIF 365 JOURS

L'abonnement est valable 365 jours consécutifs, renouvelable annuellement par tacite reconduction. Le client choisit la date de début de validité de son abonnement lors de la souscription.

Ce titre est ouvert aux jeunes de moins de 26 ans (profil implicite JEUNE) et aux titulaires d'une carte ASTUCE chargée d'un des profils suivants (voir attribution du profil, conditions et justificatifs à présenter à l'article 11 profils)

Famille nombreuse - Demandeur d'emploi - RSA - AAH - Revenus ≤ CMUC - Bénéficiaires de l'AME et/ou ayants droit - PMR - SENIOR.

#### • ABONNEMENT MOINS DE 17 ANS 365 JOURS

L'abonnement est valable 365 jours consécutifs, renouvelable annuellement par tacite reconduction. Le client choisit la date de début de validité de son abonnement lors de la souscription.

Ce titre est ouvert aux jeunes âgés de 12 à 16 ans inclus (profil implicite JEUNE) et aux titulaires d'une carte ASTUCE.

#### • <u>ABONNEMENT MOINS DE 12 ANS 365</u> JOURS

L'abonnement est valable 365 jours consécutifs, renouvelable annuellement par tacite reconduction. Le client choisit la date de début de validité de son abonnement lors de la souscription.

Ce titre est ouvert aux jeunes âgés de 4 à 11 ans inclus (profil implicite JEUNE) et aux titulaires d'une carte ASTUCE.

#### • TITRE JEUNE 10 VOYAGES

Ce titre est ouvert aux jeunes de moins de 26 ans (profil implicite JEUNE). Le jeune de moins de 26 ans doit être en possession d'une carte Astuce chargée du profil « JEUNE », à défaut il doit pouvoir justifier de son âge par la présentation d'une pièce d'identité en cas d'utilisation d'un titre magnétique.

#### • TITRE SENIOR 20 UNITES

Ce titre est à unité de valeur. Le décompte est différent selon l'heure de validation : débit d'une unité en heures creuses (avant 7h00, de 9h30 à 16h30 et à partir de 19h00) et deux unités en heures pleines (7h00-09h30 et 16h30-19h00) du lundi au samedi. Une seule unité est débitée lorsque le titre est validé le dimanche et les jours fériés. De même, s'il ne reste plus qu'une seule unité sur le titre, celui-ci pourra être validée quelle que soit l'heure.

Ce titre est accessible aux titulaires d'une carte ASTUCE chargée du profil « SENIOR » ou « PMR » (voir attribution des profils, conditions et justificatifs à présenter à l'article 11 profils)

#### • TITRE CONTACT 297 VOYAGES / 6 MOIS

Ce titre est accessible uniquement aux titulaires d'une carte ASTUCE chargée du profil « DEMANDEUR d'EMPLOI CONTACT » ou « bénéficiaire RSA ». Ces titres sont à consommer obligatoirement dans les 6 mois après chargement sur la carte. Les titres non consommés après ce délai ne sont ni remboursables, ni reportables.

# • ABONNEMENT PDE 365 JOURS et PDE DEMI-TARIF 365 jours

Ces titres sont valables 365 jours consécutifs à partir du 1<sup>er</sup> du mois, renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Ils sont accessibles aux personnes titulaires d'une carte ASTUCE chargée du profil PDE et, pour le PDE DEMI-TARIF 365 jours, du profil PDE Demi-Tarif.

# • ABONNEMENT PDE 31 JOURS et PDE DEMI-TARIF 31 jours

Ces titres sont valables pendant 31 jours à partir de la première validation. Ils sont accessibles aux personnes titulaires d'une carte ASTUCE chargée du profil PDE et, pour le PDE DEMITARIF 31 jours, du profil PDE Demi-Tarif.

# • ABONNEMENT PDE MENSUEL CALENDAIRE et PDE DEMI-TARIF MENSUEL CALENDAIRE

Ces titres sont valables pendant 1 mois civil avec tacite reconduction par prélèvement automatique.

Ces titres sont accessibles aux personnes titulaires d'une carte ASTUCE chargée du profil PDE et, pour le PDE DEMI-TARIF mensuel calendaire, du profil PDE Demi-Tarif.

#### • TITRE DECOUVERTE 24 HEURES

Ce titre est valable 24 heures à partir de la première validation, sans limitation du nombre de parcours sur l'ensemble du réseau ASTUCE.

#### • TITRE CONGRES 24H00

Ce titre est valable 24 heures à partir de la première validation, sans limitation du nombre de parcours sur l'ensemble du réseau ASTUCE. La délivrance de ce titre est assujettie à un accord express de la MRN.

#### • TITRE DECOUVERTE 24 HEURES OFFERT

Ce titre est valable 24 heures à partir de la première validation, sans limitation du nombre de parcours sur l'ensemble du réseau ASTUCE. Il est offert gratuitement par la MRN.

#### • TITRE "In Cité"

Ce titre est vendu au conducteur d'un véhicule stationnant au Parking-Relais du Mont-Riboudet Kindaréna et du parking relais du zénith, dépourvu d'un titre de transport. Tous les passagers du véhicule bénéficient alors de titres In Cité Plus, valables pour deux voyages dans la journée (1 aller, 1 retour par exemple) sur le réseau ASTUCE. Il est donné autant de titres que de passagers dans le véhicule.

Le titre « In'Cité » est vendu au parking du Mont-Riboudet Kindaréna au local d'accueil et d'exploitation de ce parking. Le titre « In'Cité » est vendu à bord de la ligne F1 aux personnes stationnées au parking relais du zénith.

#### • TICKET PMR (carnet de 20 tickets)

Ce titre est accessible aux personnes dont le dossier d'admission a été accepté par la Commission (pour une durée de maximum 3 ans) afin qu'ils effectuent leurs déplacements en taxi ou en minibus.

Pour demander à bénéficier de ces services, le client devra se munir des éléments suivants :

- Dossier d'admission à compléter personnellement et par le médecin généraliste référent.
- Photocopie recto/verso de la carte d'invalidité
- 1 photo d'identité

Le ticket papier est vendu par carnet de 20 tickets (14 $\in$ ) dans :

- les 2 agences TCAR,
- auprès de l'association des Paralysés de France (APF) à Mont St Aignan,
- dans l'agence TAE,
- à la régie des transports située à Duclair,

#### Tarif Taxi:

- o jusqu'à 9,15 € = 3 tickets
- De 9,16 € à 12,96 € = 4 tickets
- o Par tranche supplémentaire de 3,81€ =
   + 1 ticket

#### Tarif minibus:

- Jusqu'à 4 km = 3 tickets
- o De 4 à 8 km = 4 tickets
- De 8 à 12 km = 5 tickets
- 1 ticket supplémentaire par tranche de 4 km

#### • TICKET GROUPE

Il existe deux titres différents. Le premier est un « 10 voyages/10 personnes ». Le deuxième a des prix différents selon le profil et le nombre des personnes du groupe.

#### Descriptif du titre « 10 voyages/10 personnes »

Le titre est valable pour tout groupe de 10 personnes, pour un déplacement (origine et destination) identique pour l'ensemble des personnes constituant le groupe et utilisable de 8h30 à 16h30 et après 19h00 du lundi au vendredi et sans contrainte horaire les autres jours.

Tout groupe constitué ne peut excéder 30 personnes.

Si l'effectif du groupe dépasse le forfait acheté (10 ou 20), un complément peut être acquis en titre unité ou 10 voyages (tout public, Moderato, jeune) si le client le souhaite.

Tous les titres doivent être validés par le responsable du groupe dès la montée dans le véhicule, et autant que nécessaire pour le titre multivalidable.

<u>Descriptif du titre dont le prix varie en fonction du profil et du nombre de personnes du groupe</u>

Ce titre est valable pour tout groupe de 9 personnes et plus, pour un déplacement (origine et destination) identique pour l'ensemble des personnes constituant le groupe et utilisable de 8h30 à 16h30 et après 19h00 du lundi au vendredi et sans contrainte horaire les autres jours.

Tout groupe constitué ne peut excéder 30 personnes maximum. Les accompagnateurs, à raison de 1 accompagnateur pour les enfants de maternelle pour 7 enfants, à raison de 2 accompagnateurs pour les enfants de primaire par groupe et les autres groupes, voyagent gratuitement.

Si l'effectif du groupe dépasse le forfait acheté, un complément peut être acquis en titre unité ou par 10 si le client le souhaite. Il est indispensable de préciser à la TCAR la date du déplacement ainsi que le trajet prévu. Le titre doit être validé par le responsable du groupe dès la montée dans le véhicule. La tarification et le titre sont différents selon s'il s'agit de classes de maternelle (MAT), de primaire (PRIM) ou de tout autre groupe (AG).

Les titres proposés pour les classes de maternelle et de primaire peuvent être utilisés dans le cadre de sorties organisées par un établissement scolaire et ne peuvent en aucun servir aux centres de loisirs et assimilés.

TYPE BILLET	LIBELLE IMPRESSION	Nb de pas- sagers	Prix
09 à 15 MAT /	GROUPE < 16 ENF	17	6,10 €
Aller Simple 16 à 20 MAT /	A/S MAT + 2 ACC GROUPE < 21 ENF		,
Aller Simple	A/S MAT + 3 ACC	23	7,20 €
21 à 25 MAT /	GROUPE < 26 ENF		
Aller Simple	A/S MAT + 3 ACC	28	8,70 €
26 à 30 MAT /	GROUPE < 31 ENF	34	9,70 €
Aller Simple	A/S MAT + 4 ACC	34	9,70 €
09 à 15 MAT /	GROUPE < 16 ENF	17	12,30 €
Aller Retour	A/R MAT + 2 ACC	-,	
16 à 20 MAT /	GROUPE < 21 ENF	23	14,30 €
Aller Retour 21 à 25 MAT /	A/R MAT + 3 ACC GROUPE < 26 ENF		-
Aller Retour	A/R MAT + 3 ACC	28	17,40 €
26 à 30 MAT /	GROUPE < 31 ENF	2.4	10.50.6
Aller Retour	A/R MAT + 4 ACC	34	19,50 €
09 à 15 PRIM /	GROUPE < 16 ENF	17	6,10 €
Aller Simple	A/S PRIM + 2 ACC	17	0,10 C
16 à 20 PRIM /	GROUPE < 21 ENF	22	7,20 €
Aller Simple 21 à 25 PRIM /	A/S PRIM + 2 ACC GROUPE < 26 ENF		,
Aller Simple	A/S PRIM + 2 ACC	27	8,70 €
26 à 30 PRIM /	GROUPE < 31 ENF		
Aller Simple	A/S PRIM + 2 ACC	32	9,70 €
09 à 15 PRIM /	GROUPE < 16 ENF	17	12,30 €
Aller Retour	A/R PRIM + 2 ACC	17	12,30 €
16 à 20 PRIM /	GROUPE < 21 ENF	22	14,30 €
Aller Retour	A/R PRIM + 2 ACC		11,50 €
21 % 2E DDIM /	CDOUDE 4 26 ENE	I i	ĺ
21 à 25 PRIM / Aller Retour	GROUPE < 26 ENF A/R PRIM + 2 ACC	27	17,40€
26 à 30 PRIM /	GROUPE < 31 ENF		
Aller Retour	A/R PRIM + 2 ACC	32	19,50 €
09 à 15 AG /	GROUPE < 16 ENF	17	8,20 €
Aller Simple	A/S A.G. + 2 ACC	17	0,20 €
16 à 20 AG /	GROUPE < 21 ENF	22	10,30 €
Aller Simple	A/S A.G. + 2 ACC	- <b>-</b>	,55
21 à 25 AG / Aller Simple	GROUPE < 26 ENF A/S A.G. + 2 ACC	27	12,30€
26 à 30 AG /	GROUPE < 31 ENF		
Aller Simple	A/S A.G. + 2 ACC	32	14,40 €
09 à 15 AG /	GROUPE < 16 ENF	17	16 40 6
Aller Retour	A/R A.G. + 2 ACC	17	16,40 €

GROUPE < 21 ENF

A/R A.G. + 2 ACC

GROUPE < 26 ENF

A/R A.G. + 2 ACC

GROUPE < 31 ENF

A/R A.G. + 2 ACC

22

27

32

20,50 €

24,60 €

28,70 €

16 à 20 AG /

Aller Retour

21 à 25 AG /

Aller Retour

26 à 30 AG /

Aller Retour

#### **ARTICLE 9 -TITRES ATOUMOD'MULTI**

#### • ATOUMOD'MULTI zones 100 + 270

L'abonnement est valable à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois jusqu'au dernier jour.

Cet abonnement permet de voyager sur tout le réseau ASTUCE.

Ce titre doit être chargé par le TPV Mixte sur une carte de technologie Atoumod et de façon simultanée avec un titre SNCF à 0 €. Ce titre peut-être vendu à partir du 20 du mois m-1 jusqu'au 19 du mois m.

Les zones sont présentées ci-dessous.

#### • ATOUMOD'MULTI zones 100

L'abonnement est valable à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois jusqu'au dernier jour.

Cet abonnement permet de voyager sur tout le réseau ASTUCE hormis le réseau urbain d'Elbeuf. Ce titre doit être chargé par le TPV Mixte sur une carte de technologie Atoumod et de façon simultanée avec un titre SNCF à 0 €. Ce titre peut-être vendu à partir du 20 du mois m-1 jusqu'au 19 du mois m.

Les zones sont présentées ci-dessous.

#### ATOUMOD'MULTI zones jeune 100 + 270

L'abonnement est valable à compter du 1er jour du mois jusqu'au dernier jour. Ce titre est ouvert aux jeunes de moins de 26 ans (profil implicite JEUNE).

Cet abonnement permet de voyager sur tout le réseau ASTUCE.

Ce titre doit être chargé par le TPV Mixte sur une carte de technologie Atoumod et de façon simultanée avec un titre SNCF à 0 €. Ce titre peut-être vendu à partir du 20 du mois m-1 jusqu'au 19 du mois m.

Les zones sont présentées ci-dessous.

### • ATOUMOD'MULTI jeune zones 100

L'abonnement est valable à compter du 1er jour du mois jusqu'au dernier jour. Ce titre est ouvert aux jeunes de moins de 26 ans (profil implicite JEUNE).

Cet abonnement permet de voyager sur tout le réseau ASTUCE hormis le réseau urbain d'Elbeuf. Ce titre doit être chargé par le TPV Mixte sur une carte de technologie Atoumod et de façon simultanée avec un titre SNCF à 0 €. Ce titre peut-être vendu à partir du 20 du mois m-1 jusqu'au 19 du mois m.

Les zones sont présentées ci-dessous.

#### • ATOUMOD'MULTI zones 100 + 270 + 260

L'abonnement mensuel est valable à compter du  $1^{\rm er}$  jour du mois jusqu'au dernier jour.

Cet abonnement permet de voyager sur tout le réseau ASTUCE.

Ce titre doit être chargé par le TPV Mixte sur une carte de technologie Atoumod et de façon simultanée avec un titre SNCF à 0 €. Cet abonnement mensuel multimodal permet de circuler par tous les modes de transport sur les zones 100, 260, 270 de la carte zonale jointe en fin de document.

Les zones sont présentées ci-dessous.

#### ATOUMOD'MULTI zones 100 + 260

L'abonnement mensuel est valable à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois jusqu'au dernier jour.

Cet abonnement permet de voyager sur tout le réseau ASTUCE hormis le réseau urbain d'Elbeuf. Ce titre doit être chargé par le TPV Mixte sur une carte de technologie Atoumod et de façon simultanée avec un titre SNCF à  $0 \in \mathbb{C}$  Cet abonnement mensuel multimodal permet de circuler par tous les modes de transport sur les zones 100, 260.

Les zones sont présentées ci-dessous.

#### ATOUMOD'MULTI zones 270 + 260

L'abonnement mensuel est valable à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois jusqu'au dernier jour.

Sur le territoire de la MRN, cet abonnement permet de voyager sur le réseau urbain d'Elbeuf uniquement.

Ce titre doit être chargé par le TPV Mixte sur une carte de technologie Atoumod et de façon simultanée avec un titre SNCF à 0 €. Cet abonnement mensuel multimodal permet de circuler par tous les modes de transport sur les zones 270, 260. Les zones sont présentées cidessous.

# • ATOUMOD'MULTI zones 100+ 270 + 260 + 560

L'abonnement mensuel est valable à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois jusqu'au dernier jour.

Cet abonnement permet de voyager sur tout le réseau ASTUCE.

Ce titre doit être chargé par le TPV Mixte sur une carte de technologie Atoumod et de façon simultanée avec un titre SNCF à 0 €. Cet abonnement mensuel multimodal permet de circuler par tous les modes de transport sur les zones 100, 260, 270 et 560.

Les zones sont présentées ci-dessous.

#### ATOUMOD'MULTI zones 100 + 260 + 560

L'abonnement mensuel est valable à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois jusqu'au dernier jour.

Cet abonnement permet de voyager sur tout le réseau ASTUCE hormis le réseau urbain d'Elbeuf. Ce titre doit être chargé par le TPV Mixte sur une carte de technologie Atoumod et de façon simultanée avec un titre SNCF à 0 €. Cet abonnement mensuel multimodal permet de circuler par tous les modes de transport sur les zones 100, 260 et 560.

Les zones sont présentées ci-dessous.

#### ATOUMOD'MULTI zones 270 + 260 + 560

L'abonnement mensuel est valable à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois jusqu'au dernier jour.

Sur le territoire de la MRN, cet abonnement permet de voyager sur le réseau urbain d'Elbeuf uniquement.

Ce titre doit être chargé par le TPV Mixte sur une carte de technologie Atoumod et de façon simultanée avec un titre SNCF à 0 €. Cet abonnement mensuel multimodal permet de

circuler par tous les modes de transport sur les zones 270, 260 et 560.

Les zones sont présentées ci-dessous.

# • ATOUMOD'MULTI jeune zones 100 + 270 + 260

L'abonnement mensuel est valable à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois jusqu'au dernier jour.

Ce titre est ouvert aux jeunes de moins de 26 ans (profil implicite JEUNE).

Cet abonnement permet de voyager sur tout le réseau ASTUCE.

Ce titre doit être chargé par le TPV Mixte sur une carte de technologie Atoumod et de façon simultanée avec un titre SNCF à 0 €. Cet abonnement mensuel multimodal permet de circuler par tous les modes de transport sur les zones 100, 260, 270.

Les zones sont présentées ci-dessous.

#### • ATOUMOD'MULTI jeune zones 100 + 260

L'abonnement mensuel est valable à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois jusqu'au dernier jour.

Ce titre est ouvert aux jeunes de moins de 26 ans (profil implicite JEUNE).

Cet abonnement permet de voyager sur tout le réseau ASTUCE hormis le réseau urbain d'Elbeuf. Ce titre doit être chargé par le TPV Mixte sur une carte de technologie Atoumod et de façon simultanée avec un titre SNCF à  $0 \in \mathbb{C}$  Cet abonnement mensuel multimodal permet de circuler par tous les modes de transport sur les zones 100, 260.

Les zones sont présentées ci-dessous.

#### • ATOUMOD'MULTI jeune zones 270 + 260

L'abonnement mensuel est valable à compter du  $1^{er}$  jour du mois jusqu'au dernier jour.

Ce titre est ouvert aux jeunes de moins de 26 ans (profil implicite JEUNE).

Sur le territoire de la MRN, cet abonnement permet de voyager sur le réseau urbain d'Elbeuf uniquement.

Ce titre doit être chargé par le TPV Mixte sur une carte de technologie Atoumod et de façon simultanée avec un titre SNCF à 0 €. Cet abonnement mensuel multimodal permet de circuler par tous les modes de transport sur les zones 270, 260.

Les zones sont présentées ci-dessous.

# • ATOUMOD'MULTI jeune zones 100+ 270 + 260 + 560

L'abonnement mensuel est valable à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois jusqu'au dernier jour.

Ce titre est ouvert aux jeunes de moins de 26 ans (profil implicite JEUNE).

Cet abonnement permet de voyager sur tout le réseau ASTUCE.

Ce titre doit être chargé par le TPV Mixte sur une carte de technologie Atoumod et de façon simultanée avec un titre SNCF à 0 €. Cet abonnement mensuel multimodal permet de circuler par tous les modes de transport sur les zones 100, 260, 270 et 560.

Les zones sont présentées ci-dessous.

### • ATOUMOD'MULTI jeune zones 100 + 260 + 560

L'abonnement mensuel est valable à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois jusqu'au dernier jour.

Ce titre est ouvert aux jeunes de moins de 26 ans (profil implicite JEUNE).

Cet abonnement permet de voyager sur tout le réseau ASTUCE hormis le réseau urbain d'Elbeuf. Ce titre doit être chargé par le TPV Mixte sur une carte de technologie Atoumod et de façon simultanée avec un titre SNCF à 0 €. Cet abonnement mensuel multimodal permet de circuler par tous les modes de transport sur les zones 100, 260 et 560.

Les zones sont présentées ci-dessous.

# • ATOUMOD'MULTI jeune zones 270 + 260 + 560

L'abonnement mensuel est valable à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois jusqu'au dernier jour.

Ce titre est ouvert aux jeunes de moins de 26 ans (profil implicite JEUNE).

Sur le territoire de la MRN, cet abonnement permet de voyager sur le réseau urbain d'Elbeuf uniquement.

Ce titre doit être chargé par le TPV Mixte sur une carte de technologie Atoumod et de façon simultanée avec un titre SNCF à 0 €. Cet abonnement mensuel multimodal permet de circuler par tous les modes de transport sur les zones 270, 260 et 560.

Les zones sont présentées ci-dessous.



### **ARTICLE 10 - AUTRES TITRES SPECIFIQUES**

#### • TITRE ACTIV UNSS (1,00 €)

Ce titre est commandé par le Service des Sports de la MRN. Il est ensuite distribué aux établissements scolaires via l'Académie de Rouen. Il est utilisable seulement le mercredi.

**Support magnétique :** Il est vendu en carte magnétique pré-encodée sur stock uniquement en agence TCAR.

#### • <u>TITRE SAV 3 JOURS</u> (00,00 €)

**Spécificité :** titre délivré au client demandant un duplicata de sa carte ASTUCE sur laquelle est chargé un abonnement annuel ou mensuel en cours de validité. La date de début de validité de ce titre est choisie par le client dans la limite de 7 jours à partir de la demande de duplicata. Cette date est saisie par l'agent de vente. Le titre est alors valable 3 jours à partir de cette date.

**Support magnétique :** il est mis à disposition du client en agence TCAR, TAE et au pôle de Duclair.

# • <u>ABONNEMENT NON VOYANT 3 ANS</u> (00,00€)

<u>Spécificité</u>: Abonnement gratuit, valable 3 ans à partir de sa date de délivrance. Ce titre est

délivré aux personnes titulaires d'une carte Astuce chargée du profil NON-VOYANT. Le titulaire de cet abonnement peut circuler sur l'ensemble du réseau ASTUCE avec son chien guide-d'aveugle. La personne mineure, titulaire de l'abonnement, peut circuler en étant accompagnée d'une personne sans titre de transport. Dans ce cas et uniquement ce cas, l'accompagnateur est autorisé à circuler sans titre de transport.

**Support carte ASTUCE :** Il peut être chargé uniquement sur la carte ASTUCE et uniquement auprès des agences TCAR, TAE et au pôle de Duclair.

#### • <u>TITRE PARC VELO</u> 0,00 €

**Spécificité :** Ce titre donne accès aux parcs vélos répartis sur la MRN afin d'y attacher un vélo en sécurité. Il est chargé gratuitement sur les cartes Astuce à toute personne qui en fait la demande dans le cadre de l'intermodalité. Il est valable 1 an à partir de sa date de délivrance.

**Support carte Astuce :** Il peut être chargé dans les agences commerciales ASTUCE.

#### ABONNEMENT TAE ACTIF

Abonnement annuel MRN réservé aux salariés actifs des TAE.

MRN

Cet abonnement est valable du 01 janvier au 31 décembre de l'année d'attribution.

Le titre peut être envoyé à distance entre le 01 janvier et le 31 mars. Au-delà de cette date, il n'est plus possible de le télécharger.

**Support carte ASTUCE**: Il peut être chargé uniquement par le service du personnel TAE.

# • <u>ABONNEMENT TAE RETRAITE</u> <u>INVALIDE</u> (0€)

Abonnement annuel TAE réservé, aux retraités des TAE, aux salariés invalides des TAE. Cet abonnement est valable du 01 janvier au 31 décembre de l'année d'attribution.

Le titre peut être chargé entre le 01 janvier et le 31 mars. Au-delà de cette date, il n'est plus possible de le télécharger.

**Support carte ASTUCE**: Il peut être chargé uniquement par le service du personnel TAE.

# • <u>ABONNEMENT TAE ACTIFS CONJOINT</u> (0€)

Abonnement réservé aux conjoints des salariés des TAE. Cet abonnement annuel TAE est valable du 01 janvier au 31 décembre de l'année d'attribution.

Cet abonnement fait l'objet d'une déclaration d'avantage en nature.

Le titre peut être chargé entre le 01 janvier et le 31 mars. Au-delà de cette date, il n'est plus possible de le télécharger.

**Support carte ASTUCE** : Il peut être chargé uniquement par le service du personnel.

#### • ABONNEMENT TAE ACTIF ENFANT (0€)

Abonnement annuel TAE réservé aux enfants de moins de 16 ans des agents TAE avec comme justificatif la copie du livret de famille.

Les enfants de 16 ans à 25 ans à la condition d'être scolarisé ou étudiant sur présentation d'un certificat de scolarité, ou d'un contrat d'apprentissage ou de qualification, ou d'une attestation universitaire.

Cet abonnement est valable du 01 janvier au 31 décembre de l'année d'attribution. Cet abonnement fait l'objet d'une déclaration d'avantage en nature.

Le titre peut être chargé entre le 01 janvier et le 31 mars. Au-delà de cette date, il n'est plus possible de le télécharger.

**Support carte ASTUCE :** Il peut être chargé uniquement par le service du personnel

#### ABONNEMENT TCAR ACTIF AGENT (0€)

**Spécificité :** Abonnement annuel MRN réservé aux salariés de la TCAR. Cet abonnement débute au moment de la date d'émission et a une date de fin de validité au 1<sup>er</sup> décembre, maximum 4 ans. Cet abonnement fait l'objet d'une déclaration d'avantage en nature.

Le titre peut être chargé entre le 01 décembre et le 28 février. Au-delà de cette date, il n'est plus possible de le télécharger.

**Support carte :** Il peut être chargé uniquement sur la carte de Service, visuel spécifique.

#### • ABONNEMENT TCAR ACTIF CDD (0 €)

**Spécificité :** Abonnement annuel MRN réservé aux salariés de la TCAR. La date de début de validité et de fin de validité est saisie en fonction des dates de CDD de l'agent. Cet abonnement fait l'objet d'une déclaration d'avantage en nature

Le titre peut être chargé trois mois suivant la date de début de validité. Au-delà de cette date, il n'est plus possible de le télécharger.

**Support carte :** Il peut être chargé uniquement sur la carte de Service, visuel spécifique.

# • <u>ABONNEMENT TCAR ACTIF CONJOINT</u> (0 €)

**Spécificité :** Abonnement annuel MRN réservé aux conjoints des salariés de la TCAR. Cet abonnement débute au moment de la date d'émission et a une date de fin de validité au 1<sup>er</sup> décembre, maximum 2 ans. Cet abonnement fait l'objet d'une déclaration d'avantage en nature.

L'accès à cet abonnement dépend de l'ancienneté de l'agent TCAR :

- o Ouvriers / Employés : 1 an d'ancienneté minimum
- Agent de maîtrise : 6 mois d'ancienneté minimum
- Cadre : abonnement immédiat

Le titre peut être chargé entre le 01 décembre et le 28 février. Au-delà de cette date, il n'est plus possible de le télécharger.

Support: carte ASTUCE

#### • <u>ABONNEMENT TCAR ACTIF ENFANT (0 €)</u> **Spécificité :** Abonnement annuel MRN réservé aux :

- enfants de moins de 16 ans des agents TCAR avec comme justificatif la copie du livret de famille.
- enfants de 16 ans à 25 ans à la condition d'être scolarisé ou étudiant sur présentation d'un certificat de scolarité, ou d'un contrat d'apprentissage ou de qualification, ou d'une attestation universitaire.

Cet abonnement débute au moment de la date d'émission et à une date de fin de validité au 1<sup>er</sup> décembre, maximum 2 ans pour les enfants de moins de 16 ans et 1 an pour les enfants de plus de 16 ans. Cet abonnement fait l'objet d'une déclaration d'avantage en nature.

L'accès à cet abonnement dépend de l'ancienneté de l'agent TCAR :

- Ouvriers / Employés : 1 an d'ancienneté minimum
- Agent de maîtrise : 6 mois d'ancienneté minimum
- Cadre: abonnement immédiat

Le titre peut être chargé entre le 01 décembre et le 28 février. Au-delà de cette date, il n'est plus possible de le télécharger.

Support: carte ASTUCE

# • <u>ABONNEMENT TCAR RETRAITE AGENT</u> (0 €)

**Spécificité :** Abonnement annuel MRN réservé aux retraités de la TCAR. Cet abonnement

débute au moment de la date d'émission et à une date de fin de validité au 1<sup>er</sup> décembre, maximum 4 ans.

Le titre peut être chargé entre le 01 décembre et le 28 février. Au-delà de cette date, il n'est plus possible de le télécharger.

**Support:** carte ASTUCE

### •ABONNEMENT TCAR RETRAITE CONJOINT (0 €)

**Spécificité :** Abonnement annuel MRN réservé aux conjoints des retraités de la TCAR. Cet abonnement débute au moment de la date d'émission et à une date de fin de validité au 1<sup>er</sup> décembre, maximum 2 ans.

Le titre peut être chargé entre le 01 décembre et le 28 février. Au-delà de cette date, il n'est plus possible de le télécharger.

Support: carte ASTUCE

### • ABONNEMENT TCAR RETRAITE ENFANT (0 €)

**Spécificité :** Abonnement annuel MRN réservé aux :

- enfants de moins de 16 ans des agents TCAR avec comme justificatif la copie du livret de famille.
- enfants de 16 ans à 25 ans à la condition d'être scolarisé ou étudiant sur présentation d'un certificat de scolarité, ou d'un contrat d'apprentissage ou de qualification, ou d'une attestation universitaire.

Cet abonnement débute au moment de la date d'émission et à une date de fin de validité au 1<sup>er</sup> décembre, maximum 2 ans pour les enfants de moins de 16 ans et 1 an pour les enfants de plus de 16 ans.

Le titre peut être chargé entre le 01 décembre et le 28 février. Au-delà de cette date, il n'est plus possible de le télécharger.

**Support:** carte ASTUCE

### • <u>ABONNEMENT ADMIN. PERSONNEL GRT</u> (0 €)

**Spécificité :** L'abonnement annuel MRN est délivré aux salariés de la Métropole Rouen Normandie, les pompiers, les salariés de VTNI et de la Direction Régionale du Travail. Ils sont valables à partir de l'attribution du titre et jusqu'à une date saisie ; 15 décembre.

Le titre peut être chargé entre le 16 décembre et le 16 mars. Au-delà de cette date, il n'est plus possible de le télécharger.

A noter que seuls les pompiers et policiers en tenue bénéficient de la gratuité sur le réseau ASTUCE, sans la nécessité de présenter un titre de transport.

#### • ABONNEMENT VTNI ACTIF

(0 €)

**Spécificité :** L'abonnement annuel MRN est délivré aux salariés de VTNI. Il est valable à

partir de l'attribution du titre et jusqu'à une date saisie ; 15 décembre.

Le titre peut être chargé entre le 16 décembre et le 16 mars. Au-delà de cette date, il n'est plus possible de le télécharger.

#### • ABONNEMENT POMPIERS (0 €)

**Spécificité :** L'abonnement annuel MRN est délivré aux pompiers. Il est valable à partir de l'attribution du titre et jusqu'à une date saisie ; 15 décembre.

Le titre peut être chargé entre le 16 décembre et le 16 mars. Au-delà de cette date, il n'est plus possible de le télécharger.

A noter que seuls les pompiers et policiers en tenue bénéficient de la gratuité sur le réseau ASTUCE, sans la nécessité de présenter un titre de transport.

# • ABONNEMENT DIRECTION REGIONALE DU TRAVAIL

(0€)

**Spécificité :** L'abonnement annuel MRN est délivré à la Direction Régionale du Travail. Il est valable à partir de l'attribution du titre et jusqu'à une date saisie ; 15 décembre.

Le titre peut être chargé entre le 16 décembre et le 16 mars. Au-delà de cette date, il n'est plus possible de le télécharger.

### **ARTICLE 11 - PROFILS OU DROITS AUX TARIFS REDUITS**

Des profils, permettant l'accès à des tarifs réduits ou gratuits, peuvent être également enregistrés sur la carte.

cart			V/ 11 11 / 1	
Profils	Justificatifs	Conditions	Validité du profil	Accès titre(s)
Famille nombreuse	Attestation de domicile (quittance de loyer, EDF) le livret de famille ou de l'attestation de sécurité sociale ou en cas de familles recomposées : avis d'imposition des revenus avec tous les enfants sur le même foyer fiscal + 2 ou 3 livrets de famille.	<ul> <li>Habiter l'une des communes de la MRN</li> <li>faire partie d'une famille nombreuse au profit du père, de la mère et des enfants des familles de 3 enfants et plus (de moins de 18 ans).</li> </ul>	3 ans à partir de la date d'inscription sur la carte Astuce.	10 voyages MODERATO DEMI-TARIF 31 jours DEMI-TARIF Mensuel calendaire DEMI-TARIF 365 jours
Demandeur d'emploi CONTACT	Tous les 6 mois : un avis de situation Assedic daté de moins de 8 jours qui renseignera le nom du bénéficiaire, l'adresse (avec une commune appartenant au territoire de la MRN) et la catégorie du demandeur d'emploi + Tous les 6 mois l'avis d'imposition français ou européen de l'année n-1  Dérogation portant sur le justificatif relatif à l'avis d'imposition :  Pour les personnes veuves : avis de décès du conjoint et prise en compte sur l'avis d'imposition de l'année n-1 des « salaires, pensions et rentes » de la personne veuve sans tenir compte des salaires du conjoint décédé.  Pour les personnes divorcées : jugement du divorce et prise en compte sur l'avis d'imposition de l'année n-1 des « salaires, pensions et rentes » de la personne faisant la demande sans tenir compte des salaires de l'ex-conjoint.  Pour les personnes sortant de prison : bulletin de sortie de prison. L'avis d'imposition ne sera pas réclamé.  Pour les jeunes de moins de 25 ans en rupture familiale : attestation d'une assistance sociale stipulant que le jeune n'a pas accès à l'avis d'imposition des parents.  Pour les demandeurs d'asile : Autorisation d'entrer sur le territoire français et d'y travailler en cours de validité	- Habiter l'une des communes de la MRN  - Etre demandeur d'emploi des catégories 1, 2 ou 3  - avoir un revenu fiscal de référence du foyer inférieur ou égal à 1 personne : 150 % du plafond CMUC 2 personnes : 165% plafond CMUC 3 personnes : 180% plafond CMUC 4 personnes : 185% plafond CMUC 5 personnes : 190% plafond CMUC Par personne en plus : 15% plafond CMUC	6 mois à partir de la date d'inscription sur la carte Astuce.	CONTACT 297 voyages / 6 mois 10 voyages MODERATO DEMI-TARIF 31 jours DEMI-TARIF Mensuel calendaire DEMI-TARIF 365 jours

Profils	Justificatifs	Conditions	Validité du profil	Accès titre(s)
Demandeur d'emploi	Tous les 6 mois : un avis de situation Assedic daté de moins de 8 jours qui renseignera le nom du bénéficiaire, l'adresse (avec une commune appartenant au territoire de la MRN) et la catégorie du demandeur d'emploi + Tous les 6 mois  l'avis d'imposition français ou européen de l'année n-1  Dérogation portant sur le justificatif relatif à l'avis d'imposition :  Pour les personnes veuves : avis de décès du conjoint et prise en compte sur l'avis d'imposition de l'année n-1 des « salaires, pensions et rentes » de la personne veuve sans tenir compte des salaires du conjoint décédé.  Pour les personnes divorcées : jugement du divorce et prise en compte sur l'avis d'imposition de l'année n-1 des « salaires, pensions et rentes » de la personne faisant la demande sans tenir compte des salaires de l'ex-conjoint.  Les demandeurs d'emploi des catégories 4 doivent présenter tous les 3 mois une notification Assedic de convention de reclassement ou une attestation de formation professionnelle en cours de validité.	- Habiter l'une des communes de la MRN  - Etre demandeur d'emploi des catégories 1, 2 ou 3  - avoir un revenu fiscal de référence du foyer inférieur ou égal à 1 personne : 170 % du plafond CMUC  2 personnes : 205% plafond CMUC  3 personnes : 235% plafond CMUC  4 personnes : 270% plafond CMUC  5 personnes : 290% plafond CMUC  Par personne en plus : 15% plafond CMUC  - OU être demandeur d'emploi catégorie 4 en convention de reclassement ou en formation professionnelle.	6 mois à partir de la date d'inscription sur la carte Astuce.	MODERATO 10 voyages DEMI-TARIF 31 jours DEMI-TARIF Mensuel calendaire DEMI-TARIF 365 jours
Bénéficiaire du RSA	Attestation de paiement du mois en cours ou précédent délivrée par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) qui renseignera sur :  - L'adresse du bénéficiaire du RSA  - Le type de RSA perçu : RSA Socle  - Le montant du revenu d'activité pris en compte nul.	- Habiter l'une des communes de la MRN - Bénéficier du RSA socle uniquement et d'un « revenu d'activité pris en compte » NUL	6 mois à partir de la date d'inscription sur la carte Astuce.	CONTACT 50 voyages MODERATO 10 voyages DEMI-TARIF 31 jours DEMI-TARIF Mensuel calendaire DEMI-TARIF 365 jours

Profils	Justificatifs	Conditions	Validité du profil	Accès titre(s)
ААН	Attestation de paiement datée du mois en cours ou précédent délivrée par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) qui renseignera sur le paiement de l'allocation et sur l'adresse du bénéficiaire	- Habiter l'une des communes de la MRN - Etre bénéficiaire de l'AAH le mois en cours ou au plus tard le mois précédent.	1 an à partir de la date d'inscription sur la carte Astuce.	MODERATO 10 voyages DEMI-TARIF 31 jours DEMI-TARIF Mensuel calendaire DEMI-TARIF 365 jours SENIOR 20 unités
4 - 6 ANS	Pièce d'identité (au moment de la création de la carte Astuce ou de la carte de technologie Atoumod)	Etre âgé entre 4 et moins de 7 ans.	Profil implicite valable jusqu'à la veille des 7 ans de l'abonné.	10 voyages MODERATO 10 voyages JEUNE DEMI-TARIF 31 jours DEMI-TARIF Mensuel calendaire DEMI-TARIF 365 jours Moins de 12 ans 365 jours
Revenus ≤ CMUC	Si bénéficiaire de la CMUC et/ou ayants-droit :  - Pièce d'identité  - notification de la Sécurité Sociale d'ouverture des droits à la CMUC pour l'attribution du profil « CMUC Bénéficiaire » au destinataire de la notification qui renseignera sur l'adresse du bénéficiaire, la date de couverture de la CMUC et sur la liste des ayants droits  Si non bénéficiaires de la CMUC et/ou ayants-droit mais ayant des revenus inférieurs au plafond CMUC:  - En cas d'origine française : carte d'identité, passeport ou livret de famille,  - En cas d'origine étrangère : titre de séjour, récépissé de la demande,  - Si enfants : livret de famille à jour, certificat de concubinage.  + l'avis d'imposition français ou européen de l'année n-1  Avis de non-imposition de l'année N-1 détaillant le revenu imposable et le nombre de personnes.	Si bénéficiaire de la CMUC et/ou ayants-droit : être bénéficiaire de la CMUC et/ou appartenir à une famille dont un membre est bénéficiaire de la CMUC le jour de la demande.  Si non bénéficiaires de la CMUC et/ou ayants-droit mais ayant des revenus inférieurs au plafond CMUC publiés par décret.	1 an à partir de la date d'inscription sur la carte Astuce.	MODERATO 10 voyages DEMI-TARIF 31 jours DEMI-TARIF Mensuel calendaire DEMI-TARIF 365 jours
Bénéficiaires AME et/ou ayants droit	Si bénéficiaire de l'AME et/ou ayants-droit :  - Pièce d'identité  - notification de la Sécurité Sociale d'ouverture des droits à l'AME pour l'attribution du profil « AME Bénéficiaire » au destinataire de la notification qui renseignera sur l'adresse du bénéficiaire, la date de couverture de l'AME et sur la liste des ayants droits	Si bénéficiaire de l'AME et/ou ayants-droit : être bénéficiaire de l'AME et/ou appartenir à une famille dont un membre est bénéficiaire de l'AME le jour de la demande.	1 an à partir de la date d'inscription sur la carte Astuce.	MODERATO 10 voyages DEMI-TARIF 31 jours DEMI-TARIF Mensuel calendaire DEMI-TARIF 365 jours

Profils	Justificatifs	Conditions	Validité du profil	Accès titre(s)
PMR	Notification de décision de la Cotorep qui renseignera sur le % d'invalidité et de l'adresse du bénéficiaire OU Attestation de domicile (quittance de loyer, EDF) + un justificatif d'invalidité au taux de 80% ou de la catégorie 2 Sécurité Sociale ou une carte blanche Invalide de guerre sur laquelle est apposée une simple barre rouge ou une double barre rouge ou 2 barres bleues	- Habiter l'une des communes de la MRN - avoir un taux d'invalidité > ou = à 80%	3 ans à partir de la date d'inscription sur la carte Astuce.	Pour tous : SENIOR 20 Unités MODERATO 10 voyages DEMI-TARIF 31 jours DEMI-TARIF Mensuel calendaire DEMI-TARIF 365 jours Pour certains après accord commission : Tickets PMR
Non-Voyant	Carte d'invalidité délivrée par une Préfecture Française et portant la mention « Etoile Verte » ou « Canne Blanche » ou « BESOIN d'ACCOMPAGNEMENT CECITE »	- Habiter le territoire de la MRN - Etre non-voyant	3 ans à partir de la date d'inscription sur la carte Astuce.	NON-VOYANT 3 ANS
PDE	Formulaire PDE de l'organisme / société dûment signé et tamponné par le service RH ou carte professionnelle pour Orange France télécom.	Etre salarié d'un organisme / société signataire d'une convention PDE avec la MRN et TCAR ou TAE en cours de validité.	1 an à partir de la date d'inscription sur la carte Astuce.	PDE 31 jours PDE Mensuel Calendaire PDE 365 jours
PDE Demi- Tarif	Formulaire PDE de l'organisme / société dûment signé et tamponné par le service RH (ou carte pro. Orange Fr. télécom) + justificatifs donnant accès à un autre profil donnant accès au demi-tarif.	Etre salarié d'un organisme / société signataire d'une convention PDE avec la MRN et TCAR ou TAE en cours de validité + profil donnant accès au demi-tarif.	1 an à partir de la date d'inscription sur la carte Astuce.	PDE DEMI-TARIF 31 jours PDE DEMI-TARIF Mensuel Calendaire PDE DEMI-TARIF 365 jours
SENIOR	Pièce d'identité (au moment de la création de la carte Astuce) + Attestation de domicile (quittance de loyer, EDF)	- Habiter le territoire de la MRN - Avoir plus de 65 ans.	2 ans à partir de la date d'inscription sur la carte Astuce.	SENIOR 20 Unités DEMI-TARIF 31 jours DEMI-TARIF Mensuel calendaire DEMI-TARIF 365 jours
Jeune : moins de 26 ans	Pièce d'identité (au moment de la création de la carte Astuce ou de la carte de technologie Atoumod)	Etre âgé de 17 à 25 ans inclus.	Profil implicite valable jusqu'à la veille des 26 ans de l'abonné.	10 voyages JEUNE DEMI-TARIF 31 jours DEMI-TARIF Mensuel calendaire DEMI-TARIF 365 jours
Jeune moins de 17 ans	Pièce d'identité (au moment de la création de la carte Astuce ou de la carte de technologie Atoumod)	Etre âgé de 12 à 16 ans inclus.	Profil implicite valable jusqu'à la veille des 17 ans de l'abonné.	Moins de 17 ans 365 jours 10 voyages JEUNE DEMI-TARIF 31 jours DEMI-TARIF Mensuel calendaire DEMI-TARIF 365 jours
Jeune moins de 12 ans	Pièce d'identité (au moment de la création de la carte Astuce ou de la carte de technologie Atoumod)	Etre âgé de 4 à 11 ans inclus.	Profil implicite valable jusqu'à la veille des 12 ans de l'abonné.	Moins de 12 ans 365 jours 10 voyages JEUNE DEMI-TARIF 31 jours DEMI-TARIF Mensuel calendaire DEMI-TARIF 365 jours

### **ARTICLE 12 – ABONNEMENTS MENSUELS**

#### 12.1 - Tacite reconduction de l'abonnement mensuel

Un justificatif de paiement sera adressé par mail tous les mois au client.

Aucun changement de profil ni de tarif sera appliqué en cours de mois.

Un mail sera adressé pour informer le client des augmentations tarifaires et du changement de profil un mois avant la date d'application.

Les cas de changement de profil peuvent être les suivants :

• Passage de l'abonnement de – 26 ans au tout public

Dans tous les autres cas de changement de profil, c'est au client d'en informer la TCAR, la TAE ou la régie des transports située à Duclair avant le 15 du mois par courrier ou par mail en y joignant les justificatifs nécessaires, pour une prise d'effet le 1<sup>er</sup> du mois suivant.

Sans envoi de justificatif de la part du client avant le 15 du mois précédent la date de fin de validité de son profil, l'abonnement ne sera pas reconduit.

Ce titre peut-être vendu à partir du 20 du mois m-1 jusqu'au 19 du mois m.

#### 12.2 - Résiliation ou suspension de l'abonnement mensuel

Cet abonnement peut être suspendu ou résilié à tout moment, en informant simplement le réseau Astuce avant le 15 du mois par courrier ou par mail, pour une prise d'effet le 1er du mois suivant. La suspension peut durer au minimum 1 mois et au maximum 5 mois. Au-delà de ce délai, le contrat est résilié de plein droit.

Aucun frais de résiliation ou de suspension ne sera demandé.

#### **ARTICLE 13 – ABONNEMENTS ANNUELS**

#### 13.1 - Tacite reconduction de l'abonnement annuel

Deux mois avant la fin de l'abonnement annuel, un avis sera adressé au client pour lui confirmer la date anniversaire de son contrat et la reconduction de celui-ci et le changement de profil implicite (exemple : - 12 ans devient – 17 ans). Sans réponse de sa part avant le 15 du mois précédent la date anniversaire, l'abonnement continuera de courir et un nouvel échéancier sera mis en place pour 12 mois. Cet échéancier prendra en compte les augmentations de tarif et le changement de profil implicite.

Les augmentations tarifaires sont appliquées à la date anniversaire du contrat en cours.

Le changement de profil du client (- 12 ans vers - 17 ans, - 17ans vers - 26 ans, - 26 ans MRN vers tout public MRN, - 26 ans TAE vers tout public TAE), est pris en compte à la date anniversaire du contrat en cours. L'envoi de ce nouveau contrat nécessitera l'édition d'un nouveau mandat SEPA.

Pour les abonnés bénéficiant d'un profil en lien avec leur situation, un justificatif est demandé lors de l'envoi de l'avis de renouvellement de l'abonnement annuel afin de prolonger les droits par l'envoi à distance d'un nouveau profil. Sans envoi de justificatif de la part du client avant le 15 du mois précédent la date anniversaire du contrat, l'abonnement ne sera pas reconduit et l'abonnement annuel et le contrat prendront fin à la date anniversaire.

À tout moment du contrat, l'abonné peut demander la modification de son profil sous réserve de transmission des justificatifs nécessaires à la TCAR, la TAE ou la régie des transports située à Duclair. Toute demande parvenue avant le 15 du mois en cours sera prise en compte pour le 1<sup>er</sup> du mois suivant.

#### 13.2 - Paiement au comptant de l'abonnement annuel

Les abonnements 365 jours peuvent être payés au comptant et avec tacite reconduction. Deux mois avant la fin de l'abonnement, un avis sera adressé au client lui proposant plusieurs options de paiement pour la reconduction de son abonnement :

- Paiement au comptant par tous moyens de paiement (espèces, chèque, carte bancaire, téléphone)
- Prélèvement de la totalité du contrat en une seule mensualité après réception d'un RIB
- Paiement en 12 mensualités par prélèvement automatique après réception d'un RIB

- **13.3.1** Le payeur doit obligatoirement être une personne physique majeure.
- **13.3.2** Le payeur peut être différent de l'abonné, titulaire de la carte ASTUCE.
- **13.3.3** Un payeur peut prendre en charge plusieurs abonnements.
- **13.3.4** Le passage du mode « prélèvement automatique mensuel » au mode « paiement comptant » est possible à tout moment. Le client règle le solde dû jusqu'à l'échéance annuelle de l'abonnement.

13.3.5 Les abonnements annuels peuvent être payés par prélèvements mensuels. Dans ce cas, l'abonnement est payé en 12 mensualités, dont un versement initial lors de la souscription de l'abonnement puis des prélèvements tous les mois. Les prélèvements sont effectués le 7 ou le 12 de chaque mois. Á la souscription, l'abonné devra régler au comptant la première mensualité. Le montant des mensualités prendra en compte un douzième des frais de dossier soit 25 centimes par mois. Un échéancier indiquant le montant des sommes à prélever sera remis au payeur.

Abonnement annuel MRN	Prix au comptant	1ère mensualité	11 mensualités suivantes	Total des prélèvements
SESAME 365 jours	478,00 €	40,12€	40,08€	481,00€
DEMI-TARIF 365 jours	239,00€	20,24€	20,16€	242,00€
Moins de 17 ans 365 jours	161,00€	13,74€	13,66€	164,00€
Moins de 12 ans 365 jours	84,00€	7,25€	7,25 €	87,00€
PDE SESAME 365 jours	382,40 €	32,19€	32,11€	385,40€
PDE DEMI-TARIF 365 jours	191,20€	16,22€	16,18€	194,20€
Abonnement annuel TAE				
SESAME 365 jours	330,00€	27,75€	27,75€	333,00€
DEMI-TARIF 365 jours	165,00€	14,00€	14,00€	168,00€
PDE SESAME 365 jours	264,00 €	22,25€	22,25€	267,00€
PDE DEMI-TARIF 365 jours	132,00€	11,25€	11,25€	135,00€

- **13.3.6** L'autorisation de prélèvement bancaire automatique devra être dûment remplie et signée par le payeur, et accompagnée d'un RIB (Relevé d'Identité Bancaire).
- **13.3.7** Tout changement de payeur ou de compte à prélever doit être signalé soit dans une agence commerciale, soit par correspondance. Le payeur devra remplir et signer une nouvelle autorisation de prélèvement et fournir un RIB aux nouvelles coordonnées bancaires, de telle sorte qu'il ne puisse y avoir de rupture dans le rythme des prélèvements.
- **13.3.8** Le changement de payeur donnera automatiquement lieu à la conclusion d'un nouveau formulaire d'abonnement.
- **13.3.9** Les frais des rejets bancaires pour les abonnements annuels (hors incident technique non imputable au payeur) ainsi que l'ensemble des pénalités qui pourront être appliquées par la TCAR, TAE et la régie des transports située à Duclair, sont à la charge du payeur.

#### Pour la TCAR

Ils sont de 7,60€ lors de la première relance qui intervient entre minimum 8 jours et maximum 15 jours après la date du prélèvement, +8,40€,

soit 16€ lors de la deuxième relance qui intervient 8 jours après la date de la 1ère relance et + 4 €, soit 20 euros lors de la troisième relance qui intervient 8 jours après la date de la 2<sup>ème</sup> relance. La 3<sup>ème</sup> relance, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, stipule au client que son abonnement est suspendu jusqu'à régularisation des sommes dues et que si celle-ci n'intervient pas dans un délai de 3 semaines à compter de la date d'envoi de la 3ème relance, l'abonnement annuel définitivement supprimé de la carte et que le prélèvement mode de règlement par ne sera plus accordé sans automatique acquittement de la dette.

Dès la suspension de l'abonnement, le client devra s'acquitter d'un autre titre de transport sous peine d'amende.

Pour la régie des TAE et la régie des transports située à Duclair:

Ils sont de 7,60€ lors de la première relance qui intervient à + 15 jours ouvrables par rapport au jour du rejet bancaire, +8,40€, soit 16€ lors de la deuxième relance qui intervient à J+25 (jours ouvrables) et + 4 €, soit 20 euros lors de la

troisième relance qui intervient à J + 35 (jours ouvrables). Deux mois après la première relance, et sans régularisation de la part du client, un titre exécutoire sera fait par les TAE ou la Métropole Rouen Normandie au nom du payeur, la Trésorerie Principale se chargera alors du recouvrement de la créance (envoi d'un avis de somme à payer).

**13.3.10** En cas de défaut de prélèvement, l'abonnement du client sera suspendu après deux mois jusqu'à régularisation, ne lui permettant ainsi plus de circuler avec cet

abonnement. Le client devra venir payer l'échéance en défaut et les frais de banque associés. En cas de 2 défauts de prélèvement, les prélèvements seront suspendus et la carte Astuce sera mise en liste noire. Ainsi, pour continuer à voyager sur le réseau ASTUCE en tant qu'abonné, le client devra obligatoirement venir en agence pour refaire sa carte ASTUCE et régler : la nouvelle carte (10,00€), les échéances non prélevées, les frais de banque associés à ces défauts de prélèvement et les prélèvements restant à payer.

#### 13.4 - Résiliation de l'abonnement annuel

#### 13.4.1

Le client peut résilier son abonnement par courrier recommandé avant le 15 du mois précédent. Il sera alors supprimé de la carte Astuce.

- Si le paiement a été effectué comptant : la TCAR, la TAE ou la régie des transports située à Duclair procédera au remboursement du trop perçu après déduction des frais de dossier. Tout mois entamé est considéré comme dû. Ce remboursement ne pourra être effectué que sur le réseau de vente d'origine.
  - Un montant forfaitaire dont le montant est précisé à l'article 13.4.2, au titre des frais de gestion devra être versé par le client.
- Si le paiement se fait par prélèvement : les prélèvements automatiques seront suspendus dès lors que la somme due par le client aura été prélevée. Tout mois glissant commencé étant dû.

  La TCAR, la TAE ou la régie des transports située à Duclair procèderont au prélèvement des frais de gestion. Le montant des frais de gestion est précisé à l'article 13.4.2.
- **13.4.2** Montant forfaitaire à verser en cas de résiliation du contrat d'abonnement à l'initiative du payeur lors des douze premiers mois du premier contrat :

	Frais de résiliation
SESAME 365 jours MRN	84,00€
DEMI-TARIF 365 jours MRN	42,00€
PDE 365 jours	67,00€
PDE demi-tarif 365 jours	34,00€
Moins de 17 ans	28,00€
Moins de 12 ans	14,00€
365 jours TAE	49,00€
DEMI-TARIF 365 jours TAE	24,00€
PDE 365 jours TAE	39,00€
PDE demi-tarif 365 jours	
TAE	20,00€

Le montant forfaitaire à verser en cas de résiliation du contrat d'abonnement à l'initiative du payeur après les douze mois du premier contrat est de  $10 \in$  et ce quel que soit le type d'abonnement.

Aucun frais de dossier ne sera demandé au client pour les motifs suivants :

- décès de l'utilisateur (un certificat de décès doit être fourni);
- Hospitalisation ou maladie de plus d'un mois ou congés de maternité (un certificat médical doit être fourni)
- Changement de profil et sous condition de souscription d'un autre titre de transport (hormis les titres à décompte).

Dans tous les cas, les critères doivent se rapporter à l'abonné et un certificat doit être fourni.

- **13.4.3** L'abonnement pourra être résilié à distance de plein droit, et sans mise en demeure préalable par la TCAR, la TAE ou la régie des transports située à Duclair pour les motifs suivants :
- En cas de fraude établie dans la constitution des pièces à joindre au dossier d'abonnement,
- En cas de fausse déclaration, falsification de pièces à joindre au dossier d'abonnement,
- En cas de fraude établie dans l'utilisation de la carte ASTUCE,
- En cas de non transmission de pièces justificatives 15 jours avant la date anniversaire du contrat de tacite reconduction de l'abonnement.

Le contrat pourra être résilié à distance de plein droit après mise en demeure préalable par la TCAR, la TAE ou la régie des transports située à Duclair, en cas de non paiement de deux mensualités consécutives.

**13.4.4** La résiliation de l'abonnement ne remet pas en cause l'utilisation de la carte ASTUCE pour charger d'autres titres notamment.

MRN

#### 13.5 - Remboursement des titres

A l'exception des titres annuels (cf article ci-dessus) aucun titre entamé ou non entamé n'est remboursable.

#### 13.6 - Suspension d'un abonnement annuel

Tout abonnement annuel peut faire l'objet d'une suspension lorsque le client est mis dans l'impossibilité de voyager sur le réseau ASTUCE pendant une période minimum d'un mois et jusqu'à un maximum de 5 mois. Cette impossibilité ne peut résulter que d'une période de longue hospitalisation, longue maladie ou congés de maternité ou modification non programmée du lieu de travail, de résidence ou de formation.

Toute demande doit être obligatoirement écrite, accompagnée de pièces justificatives. Après vérification des pièces justificatives et de la non-validation du titre pendant la période indiquée, les prélèvements seront suspendus ou un remboursement sera réalisé en cas de paiement au comptant.

#### 13.7 - Achat cumulé d'abonnements

Pour 3 abonnements de 365 jours ayant une date de début de validité identique (quels qu'ils soient) souscrits en même temps par le même souscripteur et pour le même foyer fiscal, une réduction de 10 % sera appliquée sur le montant total des abonnements à régler par le souscripteur (hors carte Astuce). A partir de 4 abonnements 365 jours ayant une date de début de validité identique (mixage possible), souscrits en même temps par le même souscripteur et pour le même foyer, une réduction de 15 % est

appliquée sur le total à régler par le souscripteur.

Deux mois avant la fin des abonnements annuels achetés simultanément, TCAR ou TAE ou la régie de Transport de Duclair adresse un avis récapitulatif des abonnements à renouveler faisant apparaître le tarif sans réduction par rapport à l'achat multiple. Si le renouvellement de l'achat multiple (3, 4, etc abonnements) est demandé par le client avant le 15 du mois précédent la date anniversaire du contrat, une remise de 10 % ou 15% sera appliquée.

Abonnement annuel MRN	Prix au comptant	-10%	1ère mensualité	11 mensualités suivantes	Total des prélèvements
SESAME 365 jours	478,00€	430,20€	36,10€	36,10€	433,20€
DEMI-TARIF 365 jours	239,00€	215,10€	18,23€	18,17 €	218,10€
Moins de 17 ans 365 jours	161,00€	144,90€	12,38€	12,32 €	147,90€
Moins de 12 ans 365 jours	84,00 €	75,60€	6,55€	6,55€	78,60€
PDE SESAME 365 jours	382,40€	344,16€	28,93 €	28,93 €	347,16€
PDE DEMI-TARIF 365 jours	191,20€	172,08€	14,59€	14,59 €	175,08€
Abonnement annuel TAE					
SESAME 365 jours	330,00€	297,00€	25,00€	25,00€	300,00€
DEMI-TARIF 365 jours	165,00€	148,50€	12,68 €	12,62 €	151,50€
PDE SESAME 365 jours	264,00€	237,60€	20,05 €	20,05 €	240,60€
PDE DEMI-TARIF 365 jours	132,00€	118,80€	10,15€	10,15€	121,80€

Abonnement annuel MRN	Prix au comptant	-15%	1ère mensualité	11 mensualités suivantes	Total des prélèvements
SESAME 365 jours	478,00€	406,30€	34,20€	34,10€	409,30€
DEMI-TARIF 365 jours	239,00€	203,15€	17,28€	17,17€	206,15 €
Moins de 17 ans 365 jours	161,00€	136,85€	11,70€	11,65€	139,85 €
Moins de 12 ans 365 jours	84,00 €	71,40€	6,20€	6,20€	74,40 €
PDE SESAME 365 jours	382,40€	325,04€	27,41€	27,33€	328,04€
PDE DEMI-TARIF 365 jours	191,20€	162,52€	13,83€	13,79€	165,52€
Abonnement annuel TAE					
SESAME 365 jours	330,00€	280,50€	23,68€	23,62€	283,50€
DEMI-TARIF 365 jours	165,00€	140,25€	12,02€	11,93€	143,25 €
PDE SESAME 365 jours	264,00€	224,40€	18,95€	18,95 €	227,40 €
PDE DEMI-TARIF 365 jours	132,00€	112,20€	9,60€	9,60€	115,20€

### **ARTICLE 14 - FRAUDE**

Tout voyageur sans titre de transport ou porteur d'un titre non valable sur le territoire, non validé, périmé, falsifié ou sans justificatif de droit sera considéré comme « voyageur en situation irrégulière » et donc verbalisable.

Tout voyageur porteur d'une carte à puce ASTUCE ne lui appartenant pas ou non valable

(carte muette du fait d'une carte détériorée) ou non validée lors de la montée dans le véhicule est verbalisable.

Tout voyageur ne respectant pas les conditions ci-dessus sera considéré en situation irrégulière et sera donc verbalisable.

Fait à Rouen, Le ,